



Nations Unies

Comité d'experts de l'administration publique

**Rapport sur les travaux de la sixième session
(10-13 avril 2007)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2007
Supplément n° 24

Conseil économique et social
Documents officiels, 2007
Supplément n° 24

Comité d'experts de l'administration publique

**Rapport sur les travaux de la sixième session
(10-13 avril 2007)**



Nations Unies • New York, 2007

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Résumé

Le présent rapport contient les conclusions et recommandations du Comité d'experts de l'administration publique issues de sa sixième session, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 10 au 13 avril 2007. Le Comité créé par le Conseil économique et social, en vertu de la résolution 2001/45, comprend 24 experts nommés à titre personnel pour un mandat de quatre ans. Le Comité a débattu des questions de fond suivantes : a) gouvernance participative et participation des citoyens à l'élaboration des politiques, à la prestation de services et à l'établissement du budget; b) recueil de la terminologie de base des Nations Unies dans le domaine de la gouvernance et de l'administration publique; c) examen des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'administration et des finances publiques; et d) la perspective de l'administration publique sur le thème de l'examen ministériel annuel qui doit se dérouler durant le débat de haut niveau du Conseil économique et social en 2007 : renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement.

Après avoir examiné ces questions, le Comité a recommandé au Conseil économique et social un projet de résolution pour examen et adoption. Il a également recommandé que le Secrétariat, en concertation avec les principaux intervenants, établisse une note d'information énonçant les recommandations relatives au thème directeur de la session, qui devra être approuvée par le Bureau du Comité. Cette note d'information serait présentée aux États Membres pour examen, dans le prolongement de la session en cours et des sessions à venir.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Projet de résolution recommandé au Conseil économique et social pour adoption	1
II. Organisation de la session.	3
A. Durée de la session	3
B. Participation	3
C. Ordre du jour	3
D. Élection du Bureau	4
III. Résumé des débats et conclusions	5
A. Travaux du Comité	5
B. Gouvernance participative et participation des citoyens à l'élaboration des politiques, à la prestation de services et à l'établissement du budget	5
C. Recueil de la terminologie de base des Nations Unies dans le domaine de la gouvernance et de l'administration publique	11
D. Examen des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'administration et des finances publiques	14
E. Perspective de l'administration publique sur le thème de l'examen ministériel annuel qui doit se dérouler durant le débat de haut niveau du Conseil économique et social en 2007 : renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement	15
F. Session préparatoire du septième Forum mondial Réinventer l'État	17
G. Projet de programme de travail et d'ordre du jour de la septième session du Comité d'experts et examen préliminaire du projet de rapport du Comité	18
Annexe	
Liste des documents	19

Chapitre premier

Projet de résolution recommandé au Conseil économique et social pour adoption

Le Comité d'experts de l'administration publique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant :

Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa sixième session et dates, lieu et ordre du jour provisoire de sa septième session

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 2005/55 du 26 octobre 2005, dans laquelle il a en particulier réaffirmé la nécessité d'intensifier les méthodes participatives de gouvernement pour garantir que les citoyens s'emploient à réaliser les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, ainsi que sa résolution 2006/47 du 28 juillet 2006,

Préoccupé par la marginalisation incessante des pauvres et des défavorisés, dans un contexte de mondialisation qui a fait croître la méfiance des citoyens envers leurs gouvernements,

Conscient que la mise en œuvre du programme de l'Organisation des Nations Unies en matière de développement et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement seraient considérablement facilitées si les citoyens intervenaient dans des mécanismes participatifs relatifs à la planification, à la budgétisation, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et programmes de développement socioéconomique, ainsi qu'aux systèmes de responsabilité y afférents, et si ces mécanismes de gouvernance participative contribuaient à garantir à la fois un niveau de productivité et de croissance économique suffisant d'une part, et la justice sociale, d'autre part,

1. *Prend note* des conclusions sur la question contenues dans le rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa sixième session¹;

2. *Encourage* les États Membres à renforcer et intensifier leur recours à la gouvernance participative et à l'engagement des citoyens dans l'élaboration des politiques, la prestation de services, l'établissement des budgets et le contrôle de la transparence, au moyen de mécanismes favorisant la participation des citoyens, notamment des outils informatiques et de communication;

3. *Prie* le Secrétariat de veiller à ce que les activités normatives, analytiques et de coopération technique menées dans le cadre du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies continuent d'aborder la question de la gouvernance participative et de contribuer à identifier les pratiques optimales;

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 24 (E/2007/44).

4. *Prend note* des travaux du Comité consacrés à la compilation et, le cas échéant, à la définition conceptuelle de la terminologie de base de l'Organisation dans le domaine de la gouvernance et de l'administration publique, afin de rendre plus cohérentes les discussions intergouvernementales;

5. *Prend note* de la contribution du Comité au choix du thème de l'examen ministériel annuel qui doit se dérouler durant le débat de haut niveau du Conseil en 2007 et des propositions de thèmes pour 2008;

6. *Prie* le Secrétariat de continuer d'élargir la portée des prix Champion du service public décernés par l'ONU à l'occasion de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique afin d'encourager et de promouvoir l'excellence dans le service public;

7. *Prie également* le Secrétariat de diffuser plus largement le Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques auprès des membres participants aux échelons régional et sous-régional en tant que guichet unique de promotion du partage de l'information, de la gestion des connaissances et de l'établissement de liens de collaboration entre dirigeants du secteur public à travers le monde;

8. *Prie en outre* le Secrétariat de continuer de jouer le rôle utile de chef de file de la mise en œuvre des grandes orientations sur les questions d'administration en ligne contenues dans le Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information;

9. *Se félicite* de la tenue prochaine du septième Forum mondial Réinventer l'État à Vienne, du 26 au 29 juin 2007, et félicite le Secrétariat pour ses travaux préparatoires et en particulier la qualité du programme;

10. *Encourage* les États Membres à s'associer à la célébration des soixante ans de présence des Nations Unies dans le domaine de l'administration publique et du développement et à appuyer les activités organisées dans ce cadre;

11. *Approuve* la convocation de la septième session du Comité du 14 au 18 avril 2008;

12. *Approuve également* l'ordre du jour ci-après pour la septième session du Comité :

1. Renforcement des capacités au service du développement, y compris le rétablissement de l'administration publique et la gestion des crises après conflit;
2. Recueil de la terminologie de base des Nations Unies dans le domaine de la gouvernance et de l'administration publique;
3. Examen du programme de l'Organisation des Nations Unies relatif à l'administration et aux finances publiques;
4. Perspective de l'administration publique sur le thème de l'examen ministériel annuel qui doit se dérouler durant le débat de haut niveau du Conseil économique et social.

Chapitre II

Organisation de la session

A. Durée de la session

1. Créé par le Conseil économique et social dans sa résolution 2001/45, le Comité d'experts de l'administration publique, composé de 24 experts nommés à titre personnel par le Conseil sur proposition du Secrétaire général, a tenu sa sixième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 10 au 13 avril 2007.

B. Participation

2. Vingt et un membres du Comité ont participé à la session, ainsi que des observateurs d'organismes du système des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres.

3. Ont participé à la session les membres du Comité suivants : Luis F. Aguilar Villanueva (Mexique), Ousmane Batoko (Bénin), Marie-Françoise Bechtel (France), Rachid Benmokhtar Benabdellah (Maroc), Emilia T. Boncodin (Philippines), Jocelyne Bourgon (Canada), Luiz Carlos Bresser-Pereira (Brésil), Mario P. Chiti (Italie), Mikhail Dmitriev (Fédération de Russie), Geraldine J. Fraser-Moleketi (Afrique du Sud), Edgar Gonzalez Salas (Colombie), Werner Jann (Allemagne), Taher H. Kanaan (Jordanie), Pan Suk Kim (République de Corée), Barbara Kudrycka (Pologne), Florin Lupescu (Roumanie), Anthony Makrydemetres (Grèce), José Oscar Monteiro (Mozambique), Siripurapu Kesava Rao (Inde), Prijono Tjiptoherijanto (Indonésie) et Gwendoline Anne Williams (Trinité-et-Tobago).

4. Empêchés : Wang Xiaochu (Chine) et Peter Angyang'Nyong'o (Kenya). Dennis A. Rondinelli (États-Unis) était décédé depuis peu.

5. La liste des observateurs peut être consultée sur l'intranet de l'ONU (voir <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/un/unpan025877.pdf>).

C. Ordre du jour

6. L'ordre du jour de la sixième session du Comité était le suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Gouvernance participative et participation des citoyens à l'élaboration des politiques, à la prestation de services et à l'établissement du budget.
4. Recueil de la terminologie de base des Nations Unies dans le domaine de la gouvernance et de l'administration publique.
5. Examen du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies.
6. La perspective de l'administration publique sur le thème de l'examen ministériel annuel qui doit se dérouler durant le débat de haut niveau du

Conseil économique et social en juillet : renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement.

7. Projet de programme de travail et d'ordre du jour pour la septième session du Comité d'experts.

D. Élection du Bureau

7. Les membres ci-après remplissent les fonctions de présidente, vice-présidents et rapporteur pour la session en cours :

Présidente :

Jocelyne **Bourgon** (Canada)

Vice-Présidents :

Geraldine J. **Fraser-Moleketi** (Afrique du Sud)

Taher H. **Kanaan** (Jordanie)

Wang Xiaochu (Chine)

Rapporteur :

Luis F. Aguilar **Villanueva** (Mexique)

Chapitre III

Résumé des débats et conclusions

A. Travaux du Comité

1. Le 10 avril 2007, le Sous-Secrétaire général au développement économique, M. Jomo Kwame Sundaram, a ouvert la session au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, M. José Antonio Ocampo. Avant d'introduire le thème principal de la session, il a annoncé que l'Ambassadeur Sha Zukang (Chine) succéderait à M. Ocampo au poste de secrétaire général adjoint en juillet 2007.

2. Le Sous-Secrétaire général a ensuite souligné que la gouvernance participative était une idée et une pratique nouvelles dans le domaine de la gouvernance et de l'administration publique. L'exécution du programme de l'Organisation des Nations Unies en matière de développement, notamment la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, nécessitait un système de gouvernance plus mobilisateur, transparent et responsable. Un tel dispositif supposait la participation des citoyens à la prise de décisions, à la prestation de services et aux mécanismes de contrôle public. Or, diverses institutions, structures et mécanismes avaient évolué afin d'accueillir une participation plus grande des citoyens, à tel point que les capacités de ces institutions étaient mises à rude épreuve. De nombreux gouvernements étaient conscients de ces problèmes et s'employaient à prendre des mesures visant à créer des institutions et des mécanismes répondant aux impératifs de la gouvernance participative. Les mécanismes de gouvernance participative pouvaient servir et renforcer plus généralement la gouvernance économique.

3. Le Sous-Secrétaire général a rappelé au Comité son rôle directeur auprès du Secrétariat et du Conseil économique et social en ce qui concernait les activités de l'ONU dans le domaine de l'administration et des finances publiques, notamment par l'examen du programme de l'Organisation en la matière. Il a aussi noté que le Comité réalisait un travail important en matière de rationalisation et de normalisation de la terminologie de base de l'ONU sur la gouvernance et l'administration publique.

4. Au nom du Comité et du Secrétariat, un hommage a été rendu à Dennis Rondinelli (États-Unis), membre du Comité décédé depuis peu. Un représentant de l'Institut d'administration publique du Canada a également rendu hommage à Joseph Galimberti, ancien Directeur exécutif de l'Institut et observateur régulier des réunions du Comité.

5. Le Comité a adopté à l'unanimité l'ordre du jour proposé pour sa sixième session.

B. Gouvernance participative et participation des citoyens à l'élaboration des politiques, à la prestation de services et à l'établissement du budget

6. La note du Secrétariat sur la gouvernance participative et la participation des citoyens à l'élaboration des politiques, à la prestation de services et à l'établissement du budget (E/C.16/2007/2) définissait le cadre général du débat du

Comité et soulevait les questions essentielles permettant de trouver des moyens d'action et de proposer des recommandations aux États Membres, au Conseil économique et social et au Secrétariat.

7. La participation des citoyens était un exemple parmi d'autres de mécanisme permettant de formuler et de concrétiser des projets et des objectifs partagés afin d'orienter les ressources et les stratégies publiques vers la réalisation des objectifs de développement. La gouvernance participative était l'une des nombreuses stratégies institutionnelles relatives à la planification, à la budgétisation, au suivi et à la responsabilisation des politiques et programmes de développement. S'il était vrai qu'une participation effective contribuait à garantir à la fois un niveau de productivité et de croissance économique suffisant d'une part, et la justice sociale d'autre part, il convenait cependant d'examiner de manière plus approfondie les conditions précises menant à ces résultats. L'importance de la participation des citoyens a été soulignée tant sur le plan pratique que sur le plan des principes.

8. Selon la note, les mécanismes gouvernementaux et du marché jouaient un rôle important mais n'étaient pas toujours une garantie de transparence et de responsabilité dans la prestation de services de base, la réalisation des objectifs de développement et la gestion des mécanismes de contrôle public. Après une analyse détaillée des pièges et des innovations qui y étaient liés, la note avançait deux raisons d'appuyer la participation effective des citoyens : premièrement, elle favorisait l'équité et la transparence en créant des mécanismes institutionnels de gestion de la participation; deuxièmement, elle garantissait que les citoyens contribuent à la défense des droits de l'homme. En conclusion, le Comité était invité à débattre plusieurs questions en suspens et à formuler des observations et des conseils.

Élaboration des politiques

9. Le présentateur du point a noté qu'il fallait préciser les concepts et comprendre que la notion de gouvernance était à distinguer du système démocratique classique et de la gestion des affaires publiques. Cette distinction était fondée sur le rôle des citoyens, l'organisation et la conduite de la société civile et la coordination des intérêts publics et privés. La participation était un objectif fondamental présentant un intérêt propre, en plus de son apport concret à l'élaboration des politiques, à la prestation de services publics et à l'établissement des budgets. La participation avait des effets positifs sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques grâce au renforcement de l'efficacité, de l'efficience, de l'équité et de la justice sociale.

10. La gouvernance participative prenait différentes formes aux échelons central, régional et local et revêtait une importance particulière au niveau local. Un certain nombre d'enseignements tirés de l'expérience ont été mis en relief, comme la nécessité de mettre en place des mécanismes institutionnels qui modifiaient les fondements normatifs et intellectuels des institutions afin de rendre la gouvernance plus ouverte et efficace. La participation allait de pair avec la décentralisation. Cependant, telle qu'elle était appliquée, la décentralisation avait connu plus de déboires que de succès. À l'avenir, des modes spécifiques de participation des citoyens devraient être définis en fonction des différentes phases du cycle de l'élaboration des politiques (établissement de l'ordre du jour, définition des problèmes, formulation, mise en œuvre et évaluation des politiques). La

participation n'était pas sans inconvénients, comme le risque de domination des groupes d'intérêts et des élites traditionnelles et la difficulté des couches inférieures de la société à faire entendre leur voix. Pour aplanir ces problèmes, les initiatives futures au niveau de la société civile devraient être fondées sur le renforcement des capacités et la mobilisation sociale, tandis que celles menées à l'échelon gouvernemental et dans l'administration publique devraient l'être sur la consultation et le principe de subsidiarité.

11. Le Secrétariat a fait plusieurs observations. Premièrement, le programme de l'Organisation des Nations Unies en matière de développement comportait un volet socioéconomique et un volet consacré à la gouvernance, le second facilitant la réalisation du premier. Alors que le volet socioéconomique avait été cerné facilement, la question de la gouvernance, qui était tout aussi importante, était plus complexe. Deuxièmement, la participation des citoyens et la gouvernance participative renforçaient la démocratie et aidaient à surmonter les difficultés créées par les formes actuelles de gouvernance. Troisièmement, la viabilité de la gouvernance participative et de la participation des citoyens reposait sur deux ensembles de conditions préalables : il fallait disposer de la volonté politique nécessaire et donner aux citoyens les moyens de contribuer activement à l'élaboration des politiques; et il fallait garantir l'état de droit, l'indépendance du pouvoir judiciaire, la liberté de la presse et la protection des citoyens, qui avaient le droit de se faire entendre. Enfin, les risques que comportait la gouvernance participative ne devaient pas être sous-estimés. L'accapement des ressources par les élites, le trafic d'influence et la maximisation des rentes étaient au nombre des risques liés à certaines formes de gouvernance participative, notamment la décentralisation.

12. Le Comité a noté que le contexte dans lequel se situait la participation (où, quand, et sous quelles conditions) était primordial. Chaque pays était unique en termes d'économie politique, de système politique, de degré de développement, de niveau d'éducation des citoyens et de profil des dirigeants. Certains sortaient d'un conflit, d'une catastrophe naturelle ou d'une crise. En outre, la participation citoyenne ne devait pas être considérée comme pouvant opérer en marge des mécanismes gouvernementaux en vigueur ou s'y substituer. Elle pouvait être un moyen de redynamiser les institutions démocratiques officielles. La gouvernance participative pouvait permettre de rétablir la confiance entre les citoyens et les institutions démocratiques et de combler le fossé grandissant séparant les attentes des premiers du fonctionnement des secondes.

13. Dans ce contexte, le Comité a dégagé trois thèmes : la notion de gouvernance participative, les conditions préalables à sa mise en œuvre et les risques ou conséquences inattendues qui y étaient associés. Le principe de la participation aux affaires publiques et à l'élaboration des politiques publiques était un droit des citoyens. Il ne s'agissait ni de s'opposer ni de se substituer à la démocratie représentative ou au modèle d'administration publique classique, mais de proposer un moyen supplémentaire de fournir des services collectifs ou de résoudre des problèmes relevant des pouvoirs publics, grâce à la participation et à la responsabilité partagée des citoyens dans l'élaboration des politiques gouvernementales. Réduite à sa plus simple expression, la gouvernance participative devait au minimum permettre aux citoyens de faire entendre leur voix lors de la formulation des politiques qui les concernaient le plus.

14. Pour que la participation des citoyens donne les résultats escomptés, les conditions suivantes devaient être réunies : état de droit, liberté d'expression, protection des participants, volonté politique et détermination des dirigeants. Il importait également d'éviter que l'idée de gouvernance participative soit discréditée et considérée comme une mode passagère.

15. Même mise en place correctement, la gouvernance participative risquait d'être récupérée par des groupes d'intérêt, les élites traditionnelles ou des groupes d'influence, ou encore d'être cooptée par les autorités. Il était conseillé aux États Membres d'adopter une approche pragmatique et progressive plutôt que de pécher par excès d'optimisme ou de pessimisme.

16. Le Comité a souscrit à une affirmation générale, selon laquelle les politiques publiques étaient plus efficaces dans les sociétés démocratiques lorsque a) leur formulation était le fruit de consultations avec des citoyens engagés et de la participation de ces derniers; et b) les entités chargées de leur mise en œuvre devaient en rendre compte aux citoyens et aux organisations compétentes de la société civile. En un mot, la gouvernance participative consistait en un partage des responsabilités publiques entre l'État, le marché et les citoyens, c'est-à-dire un partenariat des principales parties intéressées.

Prestation de services

17. Le présentateur a noté que le mode de fonctionnement des organisations gouvernementales et des entreprises était en plein bouleversement. La gestion de la qualité et une amélioration constante étaient les nouveaux impératifs de la gestion des entreprises et des affaires publiques, qui devaient également être transparentes, novatrices et participatives. S'appuyer exclusivement sur l'administration publique pour la prestation des services de base s'était révélé une solution peu satisfaisante. Les gouvernements avaient donc étudié d'autres formules de prestation de services, comme les partenariats, la prestation de services partagés, la sous-traitance et l'externalisation.

18. Les technologies de l'information et des communications étaient l'un des moyens de favoriser l'innovation, l'efficacité et la qualité en matière de prestation de services. L'intervenant a fait valoir que les services étaient mieux conçus lorsqu'on instaurait la participation dans les phases initiales du mécanisme de prestation. Par exemple, lors de la phase de planification, les citoyens pouvaient être consultés au sujet de leurs préférences. Les technologies modernes de l'information et des communications rendaient possible la participation des citoyens. Ces technologies n'étaient que des outils : c'était en encourageant l'innovation qu'elles permettaient de faire évoluer les modèles d'activité.

19. La hausse de la demande de services et la rareté des ressources étaient à l'origine d'une carence de services. Cette carence pouvait entraîner une baisse de la qualité des services fournis, voire provoquer des conflits. Les types d'arrangements suivants pouvaient aider à garantir la prestation des services attendus : a) normatif (une loi autorisant une participation durable); b) réglementaire (règles et règlements orientant et encourageant la participation); et c) régénérateur (renforcement des capacités des pouvoirs publics, des organisations non gouvernementales et des citoyens).

20. Le Secrétariat a noté qu'il était important de comprendre ce qu'on appelait prestation de services et qui étaient les prestataires. La prestation de services concernait fondamentalement les produits essentiels qui permettaient aux citoyens de mener leur vie de manière productive, en bonne santé et en pouvant exercer leur libre choix. La prestation efficace et rationnelle de services était fondée sur leur caractère abordable, leur disponibilité, leur qualité et leur quantité. Cela présupposait une idée commune des responsabilités, des droits et de l'égalité d'accès de toutes les parties prenantes, en particulier des organisations de la société civile, pour tous les aspects de la prestation de services.

21. Le Comité a relevé que la justice sociale et les aspects économiques de la prestation de services publics étaient tout aussi importants que les aspects politiques ou technologiques car la prestation de services publics de masse était une entreprise coûteuse. Par conséquent, une analyse coûts-avantages devrait être un élément essentiel du système de prestation. Le Comité a également noté que le principe de la gouvernance participative sous-entendait une répartition du pouvoir. Il s'agissait de donner une voix aux citoyens, sans pour autant que l'État cède son pouvoir légal en matière de prise de décisions. Le fait d'écouter les citoyens pouvait aider à prendre des décisions plus éclairées, mieux respectées et, en définitive, tout simplement meilleures.

22. Les mesures suivantes pouvaient notamment faire mieux entendre la voix des citoyens : a) diffusion des résultats et des mesures d'incidence; b) mise en place de mécanismes de résolution des différends et d'autres procédures participatives de traitement des réclamations; et c) adoption de solutions informatiques visant à communiquer avec les citoyens et à les rapprocher des pouvoirs publics.

23. La participation était en train de transformer les relations entre l'État et les citoyens. Les fonctionnaires devaient acquérir de nouvelles compétences, comme l'écoute des citoyens, l'animation de groupes et la gestion de multiples parties prenantes. Le Comité a conclu que tous les domaines ne se prêtaient pas à la participation des citoyens mais qu'il fallait veiller à ce que ces derniers puissent faire entendre leur voix.

24. L'éducation civique et formelle, en particulier au niveau universitaire, ainsi que les médias, devaient inculquer les valeurs de la participation et de l'engagement. Il importait de mieux communiquer ces principes aux citoyens. La participation pouvait être plus utile aux yeux des citoyens lorsqu'elle créait des passerelles entre des propositions non contraignantes et des décisions ayant force obligatoire. La formation de partenariats était une étape indispensable dans un contexte de responsabilité partagée de la production de biens publics. Cependant, une analyse coûts-avantages de la participation des citoyens à la prestation de services devait être menée. Pour qu'une telle analyse soit mieux ciblée, il pourrait être utile d'établir une typologie des diverses formes et modalités de participation des citoyens et de la société civile dans chaque catégorie de prestation de services. À ce propos, le potentiel des technologies modernes de l'information et des communications était sous-exploité.

Établissement des budgets et systèmes de responsabilité

25. Le présentateur a décrit le contexte de la participation des citoyens à l'établissement des budgets et aux systèmes de contrôle public et a donné une définition des notions clefs. Après avoir noté les avantages et inconvénients des

pratiques existantes dans ces domaines, il a recensé les raisons pour lesquelles la participation des citoyens était essentielle. Celle-ci pouvait avoir les effets suivants : a) démystifier l'établissement des budgets; b) répondre aux besoins fondamentaux des citoyens; c) améliorer la répartition des crédits budgétaires; d) prévenir la corruption financière; et e) améliorer la transparence.

26. En outre, la participation des citoyens permettait de recueillir les impressions des bénéficiaires concernant les résultats concrets, d'élargir la portée des audits, de mieux informer les citoyens des résultats des organismes prestataires, de protéger les intérêts de ceux qui étaient intimidés par les systèmes de responsabilité formels et de dissuader la corruption dans les organes de contrôle et d'audit. Les modalités de la participation des citoyens ont ensuite été abordées et plusieurs cas d'espèce ont été présentés.

27. Le présentateur a noté que la participation des citoyens à l'établissement des budgets et aux systèmes de responsabilité était un phénomène relativement nouveau. Malgré les nombreuses expériences concluantes d'engagement des citoyens, les organismes d'État hésitaient encore à partager leurs responsabilités avec les citoyens en matière de budget et d'audit. La participation des citoyens présentait pourtant des avantages, notamment une hiérarchisation des priorités du budget en fonction de la demande, un sentiment de responsabilité plus fort chez les citoyens, des contrôles de meilleure qualité et une plus grande transparence, une plus grande sensibilité des autorités publiques aux besoins de la population et une réduction de la corruption. Il y avait également des inconvénients, notamment le manque de compréhension des aspects juridiques et structurels d'un budget de la part de la société civile, une concurrence néfaste entre organisations de la société civile et le risque que ces organisations recherchent des compromis avec l'État, en raison de leur dépendance à son égard.

28. L'exposé a été suivi de délibérations entre les participants, qui sont tombés d'accord sur un certain nombre de points. Les exemples les plus probants d'établissement participatif du budget avaient été recensés à l'échelon local. En particulier, il convenait d'appliquer la « budgétisation populaire » à l'échelon local, où tous les principaux intérêts concernés par les dépenses publiques pouvaient être mis en balance de manière transparente. On pouvait mettre en place des procédures contraignantes à l'échelon local, tandis que la budgétisation participative devrait, à l'échelon national, suivre les mécanismes de la démocratie représentative, dans la transparence et dans un climat de responsabilité. Certains ont souligné que la structure du budget était un facteur clef qui pouvait faciliter ou empêcher la participation des citoyens. Par exemple, un budget axé sur les résultats, qui insistait sur l'impact social des programmes et des dépenses, rendait possible un suivi des résultats favorisant en soi la participation des citoyens. Cependant, la participation des citoyens aux systèmes de responsabilité n'était possible au niveau national qu'en présence de lois d'habilitation plutôt que normatives.

29. Le Comité a également pris note de la déclaration du représentant de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques selon laquelle les institutions supérieures nationales de contrôle s'étaient engagées à renforcer la confiance de leurs parlements, gouvernements, citoyens et société civile dans l'indépendance, l'objectivité, la qualité et le rapport coût-prestations de leurs audits, en vue de contribuer à la stabilité, à la croissance économique, à la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption dans leur pays.

Observations et conclusions du Comité

30. Le Comité a encouragé les États Membres à réaffirmer et à renforcer le principe de la gouvernance participative et de la participation des citoyens et à lancer les initiatives de renforcement des capacités nécessaires. Il a noté qu'il convenait de continuer d'inclure les questions transversales de la gouvernance et de l'administration publique, en particulier la gouvernance participative, dans son programme de réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux contenus dans la Déclaration du Millénaire.

31. Le Comité a encouragé le Secrétariat à veiller à ce que les composantes normatives, analytiques et de coopération technique du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies continuent d'intégrer la gouvernance participative et la participation des citoyens dans l'élaboration des politiques, la prestation de services et les systèmes de responsabilité. Les débats portant sur la gouvernance participative devraient être incorporés dans le prochain *World Public Sector Report* (rapport mondial sur le secteur public) sur ce thème. Le Comité a conseillé au Secrétariat de renforcer ses partenariats avec les autres organisations internationales et régionales, en particulier les organisations de la société civile, dans le cadre de ses activités relatives à la gouvernance participative.

32. En outre, le Comité a estimé qu'il serait utile d'établir un instrument ou document de référence sous la forme d'une note d'information sur le sujet. Ce document devrait être élaboré par le Secrétariat en concertation avec les principaux orateurs et distribué. Il viendrait alimenter les délibérations du Comité sur le renforcement des capacités à sa prochaine session. Les principaux sujets de discussion des sessions à venir pourraient également être évoqués dans des notes d'information présentées régulièrement aux États Membres. Ces notes devraient être élaborées par le Secrétariat en concertation avec les principaux intervenants et approuvées par le Bureau du Comité. Par ailleurs, les vues et contributions des différents membres pourraient être exprimées dans des documents supplémentaires issus des sessions du Comité, sous forme de « blog » ou d'articles de fond, par exemple.

C. Recueil de la terminologie de base des Nations Unies dans le domaine de la gouvernance et de l'administration publique

33. Le Président du Groupe de travail du Comité sur la terminologie de base des Nations Unies dans le domaine de la gouvernance et de l'administration publique a présenté un rapport préliminaire (E/C.16/2007/4) sur les activités du Groupe de travail, qui avait été chargé d'établir un recueil ou glossaire. Ce glossaire avait pour finalité d'éclaircir les délibérations intergouvernementales de l'ONU et d'aider les États Membres à appliquer les résolutions pertinentes de l'Organisation.

34. Il n'existait actuellement aucun glossaire de cette nature au niveau national, régional ou international. Malgré de nombreuses tentatives, aucun groupe n'avait réussi à en produire, pas même l'Union européenne. Le glossaire servirait à la fois les intérêts des États Membres et de l'ONU. Le préambule des décisions et résolutions de l'ONU ne contenait pas de glossaire, contrairement aux textes législatifs de certains pays ou de l'Union européenne. En outre, de nombreux termes

présents dans les documents de l'Organisation étaient utilisés dans des sens différents selon les contextes, ce qui était une source de confusion. En l'absence de terminologie commune, chaque État Membre était libre d'interpréter les décisions de l'ONU selon ses propres principes généraux ou sa « culture administrative ». Un glossaire permettrait donc : a) de veiller à ce que les discussions sur la gouvernance et l'administration publique soient plus claires et à ce que les mesures de suivi soient plus cohérentes; b) de favoriser une mise en œuvre plus uniforme des décisions et résolutions; et c) de favoriser une meilleure compréhension générale des notions de gouvernance et d'administration publique.

35. Le Président a dit que, si les efforts menés par les autres institutions pour établir un tel glossaire avaient été avant tout de nature linguistique ou technique, l'initiative du Comité suivait une démarche conceptuelle. Le Président a présenté les trois modèles suivants : a) le modèle A, comportant des définitions raccourcies, des liens vers d'autres termes et un ensemble restreint de documents de référence; b) le modèle B, proposant des définitions plus détaillées formées d'extraits du modèle A enrichies des références nécessaires à une analyse plus approfondie; et c) le modèle C, composé d'un fichier concis unique, semblable au modèle A, complété par des documents de référence disponibles sur le site Web du Département des affaires économiques et sociales.

36. La liste de termes proposée en annexe au rapport constituait une première tentative, et le glossaire pourrait donner, dans un premier temps, la définition des termes les plus utilisés dans les textes de l'ONU et sur la scène internationale. Pour des raisons pratiques, le Président a suggéré que la première ébauche du glossaire soit en anglais. Le glossaire pourrait être un document officiel de l'ONU et rester « ouvert », étant entendu qu'il s'agissait d'un travail continu qui serait revu et enrichi périodiquement et dont le contenu serait constamment soumis à examen. Les travaux seraient menés par les membres du Comité, avec l'appui du Département des affaires économiques et sociales et en relation avec les autres institutions travaillant dans des domaines apparentés.

37. Le Chef de la Section de terminologie et de référence du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Secrétariat, s'exprimant également au nom de la Réunion internationale annuelle sur la traduction et la terminologie assistées par ordinateur, a fait part de ses observations. Il a déclaré que l'ONU disposait d'une base de données terminologique utilisée par les traducteurs et les interprètes. La Section de terminologie pourrait apporter son aide au Comité en incorporant le glossaire dans sa base de données, qui était accessible au grand public dans les six langues officielles de l'Organisation. Il a indiqué que la Réunion internationale annuelle pourrait également afficher le glossaire sur son site Web. Il a toutefois proposé que le Comité commence par se pencher sur la liste actuelle et reporte à plus tard sa participation à la Réunion.

Observations et conclusions du Comité

38. Le Comité a exprimé sa reconnaissance au Président et aux membres du Groupe de travail pour leurs efforts. Il s'est également félicité du soutien apporté par la Section de terminologie et de référence du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et a indiqué que le glossaire était une initiative de première importance qui constituerait l'héritage du Comité. D'autre part, cette entreprise nécessiterait des ressources importantes et la contribution de

nombreux universitaires. La question des ressources pouvait notamment être réglée en faisant partager aux membres du Comité la responsabilité de fournir des précisions sur le plan conceptuel afin de permettre aux différents acteurs du secteur de l'administration publique de mieux comprendre les termes utilisés. Le Comité a encouragé l'utilisation des ressources déjà disponibles, notamment la Section de terminologie et de référence. Le Département des affaires économiques et sociales affecterait du personnel aux fonctions d'appui au Groupe de travail.

39. Bien que certains aient indiqué leur préférence pour le modèle A, il était essentiel, vu l'ampleur de la tâche, de commencer modestement et de poursuivre sur cette lancée. Les travaux devraient être menés en continu et le glossaire devrait s'enrichir progressivement en commençant par les termes les plus fréquemment utilisés, qu'ils soient acceptés par tous ou non. Tout en étant conscient de la diversité terminologique du domaine, il était important de préserver une certaine homogénéité et de faire du glossaire un pont entre les cultures.

40. Puisque le glossaire n'était pas un simple dictionnaire mais un recueil d'idées, il pouvait également servir à élaborer de nouveaux concepts et une nouvelle terminologie dans le domaine de la gouvernance et de l'administration publique. Selon les cultures ou les langues, deux termes pouvaient avoir la même signification, tout comme un terme donné pouvait avoir deux sens. Il fallait donc veiller à ce que le glossaire comporte des termes voisins, comme « une politique » et « la politique » ou « gouvernement » et « gouvernance », afin de souligner les similitudes et les différences entre ces termes. En outre, certains termes comme « responsabilité », qui n'apparaissaient pas dans la liste actuelle, devraient y être ajoutés, tandis que les termes sujets à controverse et ayant une connotation politique pouvaient être évités dans un premier temps.

41. Même si l'anglais devait être la langue initiale, des concepts issus d'autres langues pouvaient être étudiés et viendraient à terme enrichir la langue anglaise. Le Comité s'est rangé à l'idée de traduire initialement le glossaire dans les cinq autres langues de l'Organisation des Nations Unies, tout en laissant la porte ouverte à une traduction vers autant de langues que possible par la suite. Dans un esprit d'enrichissement mutuel, il serait important d'inclure des notions issues non seulement de la culture anglo-saxonne, mais également des cultures africaines et asiatiques et de la langue française.

42. Enfin, le Comité a convenu que le Groupe de travail devrait suivre les recommandations suivantes : a) poursuivre ses travaux; b) collaborer avec la Section de terminologie et de référence et avec d'autres entités externes, comme l'Institut international des sciences administratives et d'autres services de l'ONU travaillant dans un domaine apparenté, ainsi que celles pouvant lui apporter un appui, comme la Réunion internationale annuelle sur la traduction et la terminologie assistées par ordinateur; c) opter pour le modèle C, qui conjugait les avantages de la simplicité et des documents de référence supplémentaires; et d) être pragmatique et commencer modestement. Si chaque membre du Comité se consacrait à trois ou quatre termes, un nombre appréciable de termes pourraient être présentés pour examen et adoption d'ici à la prochaine session du Comité. Cette initiative pourrait être menée à bien avant que le mandat du Comité arrive à expiration en 2009.

D. Examen des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'administration et des finances publiques

43. Le Secrétariat a soumis une note (E/C.16/2007/5) présentant les activités du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies. Les quatre principaux domaines d'activité du Secrétariat en matière d'administration publique étaient la sensibilisation, l'analyse et la recherche, l'échange de données d'expérience et la coopération technique. La note présentait plus en détail certaines activités, notamment dans les domaines de l'innovation en matière d'administration publique, du rétablissement de l'administration publique après un conflit, de la gouvernance participative et des technologies de l'information et des communications au service du développement. Elle appelait également l'attention sur plusieurs initiatives importantes menées avec différents partenaires en 2006. Le Secrétariat a notamment insisté sur le soixantième anniversaire du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies, prévu en 2008. La note contenait également le plan stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009, qui décrivait les activités prévues et les indicateurs de succès nécessaires à l'évaluation des progrès réalisés.

Observations et conclusions du Comité

44. Le Comité a accueilli la note avec satisfaction et félicité le Secrétariat pour le travail qu'il avait effectué et les avancées réalisées au cours de l'année précédente. Il a également examiné le plan stratégique, notamment les activités prévues dans le projet de budget-programme pour 2008-2009, et encouragé le Secrétariat à continuer de s'efforcer de mieux recentrer son programme de travail. Le Comité a recommandé que les caractéristiques de la gouvernance démocratique soient mieux mises en avant dans le travail de la Division. Les principales recommandations du Comité sont présentées ci-après.

45. Nonobstant le renforcement indéniable de la coopération entre le Secrétariat et les autres départements et organisations, en particulier les membres du Groupe thématique de la gouvernance et du renforcement des institutions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, le Secrétariat était encouragé à rechercher activement des partenaires potentiels à l'échelon régional et sous-régional. À cet égard, les membres du Comité étaient tout disposés à faciliter une telle coopération dans leurs régions respectives.

46. Le Comité a noté que les réalisations du Secrétariat avaient gagné en qualité après qu'il avait recentré son travail sur quatre domaines d'activité, à savoir le rétablissement des systèmes de gouvernance et d'administration publique après un conflit, la gouvernance participative, la promotion du professionnalisme et de la déontologie dans le secteur public et les technologies de l'information et des communications au service du développement. La demande de publications et de documents pédagogiques avait augmenté de façon spectaculaire. Cependant, le manque d'informations dans des langues autres que l'anglais limitait leur utilité. Le Secrétariat était invité à chercher les moyens de traduire les documents disponibles dans les autres langues de l'Organisation. En outre, dans la mesure du possible, le Secrétariat devrait établir des résumés de ses publications dans un langage clair.

47. Le Comité a suggéré que le Programme aborde à l'avenir certains aspects de la gestion des catastrophes qui se rapportent à l'administration publique, notamment les préparatifs et les interventions en cas de catastrophe et le relèvement.

48. Le Comité a pris note de l'évaluation positive contenue dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-quatrième session suite à l'évaluation approfondie du programme concernant l'administration publique, les finances et le développement (E/AC.51/2007/3).

49. Tout en insistant sur les avantages relatifs du Secrétariat pour les activités normatives, le Comité a mis en avant la nécessité de maintenir un équilibre entre la sensibilisation, les travaux d'analyse et de recherche et les activités de coopération technique de la Division.

50. Tout en étant conscient du rôle capital joué par la coopération technique pour le renforcement des capacités des fonctionnaires et des institutions gouvernementales, le Comité a souligné qu'il importait d'entretenir des relations de coopération étroites avec d'autres organismes des Nations Unies présents sur le terrain et de prendre des mesures pour augmenter l'impact et la visibilité de la Division aux échelons national et infranational.

51. Le Comité a encouragé vivement le Secrétariat à élargir la composition du Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques, à enrichir en permanence son contenu et de moderniser son infrastructure technique, en particulier compte tenu du rôle grandissant joué par le Réseau et son portail en tant que point de convergence mondial des organisations intervenant dans le domaine de l'administration publique. À ce propos, le Comité a souhaité que le Secrétariat alloue des fonds supplémentaires au Réseau.

52. Comme par le passé, le Comité a salué la célébration de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique, le 23 juin, et la présentation des prix Champion du service public décernés par l'ONU. Il a appelé de ses vœux la large diffusion d'informations sur les prix, notamment aux échelons régional et infranational.

53. Le Comité a noté que 2008 marquerait le soixantième anniversaire du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies et suggéré que la célébration de cette étape importante se déroule dans le contexte des manifestations qui se tiendraient le 23 juin de la même année.

E. Perspective de l'administration publique sur le thème de l'examen ministériel annuel qui doit se dérouler durant le débat de haut niveau du Conseil économique et social en 2007 : renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement

54. Le Secrétariat a présenté un document de séance sur l'administration publique et le thème de l'examen ministériel annuel qui devait se dérouler durant le débat de haut niveau du Conseil économique et social en 2007, à savoir le renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat

mondial pour le développement. Ce document mettait en lumière les composantes de la bonne gouvernance et de l'administration publique qui étaient les plus importants pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces composantes étaient les suivantes : un cadre cohérent pour les politiques favorables aux plus démunis; une fonction publique efficace, rationnelle et éthique; une gestion décentralisée et une forte capacité de prestation de services; le respect de la transparence et du principe de responsabilité dans l'affectation et l'usage des ressources publiques; le respect de la primauté du droit; la protection des droits de l'homme; et la participation de la société civile et la coordination de l'aide. Dans le document, il était noté que l'un des principaux obstacles à la réduction de moitié de la part de la population mondiale vivant avec moins de 1 dollar par jour et de celle souffrant de la faim d'ici à 2015 était la concurrence entre demandes multiples qui dépassaient largement les ressources publiques existantes. Par conséquent, les pays et leurs dirigeants devaient opérer des choix politiques et techniques difficiles touchant l'exercice du pouvoir et la répartition des ressources.

55. Le Secrétariat a présenté l'historique des réformes du Conseil économique et social et rendu compte d'une réunion du Bureau du Conseil et des présidents des commissions techniques, tenue en janvier 2007. Cette réunion avait pour objet d'améliorer la communication et la coordination entre le Bureau et les commissions techniques et en leur sein.

56. Le Secrétariat a également entretenu le Comité des avancées réalisées dans l'élimination de la pauvreté et de la faim depuis 1990, c'est-à-dire le premier des huit objectifs du Millénaire pour le développement. Selon le rapport 2006 sur les objectifs du Millénaire pour le développement², la proportion de la population du monde en développement vivant dans la misère (avec moins de 1 dollar par jour) était tombée de 28 % en 1990 à 19 % en 2002. Le pourcentage de personnes souffrant en permanence de la faim (qui n'arrivent pas à subvenir à leurs besoins quotidiens) était passé de 20 % en 1990/92 à 17 % en 2001/03. Cependant, ces améliorations avaient été lentes et inégales selon les régions. Pour réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes vivant dans la misère ou souffrant en permanence de la faim, il fallait redoubler d'efforts. Trois questions étaient posées au Comité : a) quelles mesures les États Membres devraient-ils prendre dans les domaines de la gouvernance et de l'administration publique au cours des huit années restantes? b) la question de la gouvernance et de l'administration publique devrait-elle être abordée au débat de haut niveau du Conseil économique et social en 2008? c) dans l'affirmative, quel devrait être le thème de la discussion?

Observations et conclusions du Comité

57. S'agissant de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Comité a noté que les États Membres avaient déjà pris des mesures dans de nombreux domaines, notamment les suivants : a) politiques financières et commerciales internationales favorables à la croissance économique; b) politiques de redistribution à visées sociales sur le plan national; c) mobilisation et déploiement de ressources pour la mise en œuvre de nouveaux programmes et intensification de programmes existants; et d) amélioration de la gouvernance et de l'administration publique en termes de faculté d'adaptation, de rentabilité et

² Pour consulter la version anglaise en ligne, voir : <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Products/Progress2006/MDGReport2006.pdf>

d'efficacité dans la réalisation d'initiatives de lutte contre la pauvreté. Il serait souhaitable, au cours des années restantes, de chercher en priorité à renforcer les capacités de chaque pays plutôt que de s'attarder sur les échecs. En outre, les nouvelles initiatives régionales, comme le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, pouvaient être utiles.

58. Toujours au sujet des objectifs du Millénaire pour le développement, les membres du Comité ont insisté sur l'importance des conditions suivantes : a) un véritable état de droit et un cadre juridique encourageant la productivité, l'esprit d'entreprise et les marchés concurrentiels et sanctionnant la maximisation de rentes, les monopoles et la prise de risques spéculatifs; b) des institutions et procédures publiques efficaces produisant des résultats prévisibles; c) le renforcement de la capacité des dirigeants de dégager un consensus autour d'objectifs communs; et d) une fonction publique dont le degré de professionnalisme permette d'éviter les retards dans la mise en œuvre des politiques et programmes clefs. La question de la complexité de la lutte contre la corruption réelle ou supposée dans des domaines revêtant une importance cruciale pour la croissance économique, tels que la fiscalité, les douanes, les achats et la passation de marchés, a également été soulevée.

59. Étant donné le caractère multisectoriel de la gouvernance et de l'administration publique, le Comité a indiqué que les principaux aspects de la question devraient être portés à l'attention du Conseil. En ce qui concernait le débat de haut niveau de 2007, le Comité a estimé qu'un résumé d'une page du présent débat pourrait être présenté à l'occasion de l'examen ministériel annuel. Pour 2008, le Comité était très désireux de présenter la perspective de l'administration publique et de la gouvernance à un moment opportun dans le cadre de l'examen ministériel annuel.

F. Session préparatoire du septième Forum mondial Réinventer l'État

60. Le Secrétariat et le Ministère des affaires étrangères de l'Autriche ont présenté au Comité un exposé sur le septième Forum mondial Réinventer l'État, qui était la plus grande manifestation internationale sur l'administration publique appuyée par le Secrétariat, en application de la résolution 57/277 de l'Assemblée générale. Le thème du Forum était « Inspirer confiance dans l'État », question cruciale et d'actualité à travers le monde. Les sept thèmes de la séance plénière du Forum correspondaient aux éléments clefs permettant d'améliorer l'administration publique et la gouvernance afin d'inspirer confiance dans l'État. Le Forum offrait une tribune internationale pour l'échange de données d'expérience et de stratégies visant à améliorer la gouvernance, étape indispensable de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Observations et conclusions du Comité

61. Le Comité s'est félicité de ce que plus de 2 000 participants, dont des chefs d'État et de gouvernement, des ministres, des hauts fonctionnaires, des maires, des parlementaires et des représentants de la société civile et du secteur privé fussent attendus au Forum. Il s'est réjoui d'apprendre que sept forums régionaux avaient été organisés en prévision du Forum, ce qui permettrait aux différentes régions de

présenter leur point de vue particulier lors des débats menés au Forum et dans les documents qui en seraient issus. Le Comité a remercié le Secrétariat d'avoir établi des documents techniques pour le Forum et d'avoir pris l'initiative d'établir des partenariats avec plus de 25 entités et institutions à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies en vue de tenir parallèlement sept ateliers de renforcement des capacités.

G. Projet de programme de travail et d'ordre du jour de la septième session du Comité d'experts et examen préliminaire du projet de rapport du Comité

62. Le Comité a examiné les thèmes essentiels relevant de la principale question de fond inscrite à l'ordre du jour de la septième session. À propos du thème principal et des thèmes secondaires relatifs au renforcement des capacités, le Comité a convenu que le Secrétariat ferait parvenir un exposé schématique aux membres avant la fin du mois de juillet 2007. Les membres du Comité seraient chargés d'établir des documents sur les différents thèmes secondaires, qui seraient distribués en octobre.

63. Le Comité s'est également penché sur ses méthodes de travail, notamment la possibilité de scinder le débat par thème. Étant donné les liens étroits qui existaient entre la principale question inscrite à l'ordre du jour pour 2007 et la situation dans les pays en développement, le Comité a prié le Secrétariat d'explorer la possibilité de tenir la septième session dans un pays en développement ou dans un pays sortant d'un conflit, d'une crise ou d'une catastrophe.

64. Le Comité a vivement recommandé que le soixantième anniversaire du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies bénéficie de toute l'attention voulue grâce à l'organisation de manifestations sur des questions de fond au cours des prochaines sessions du Comité, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, ainsi qu'à l'occasion de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique.

65. Enfin, le Comité s'est engagé à élaborer une résolution de fond sur la bonne gouvernance et le renforcement des capacités à l'appui du programme de l'Organisation des Nations Unies en matière de développement et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, sur la base des travaux des réunions du Comité depuis 1995.

Annexe

Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/C.16/2007/1	2	Ordre du jour provisoire et organisation des travaux
E/C.16/2007/2	3	Gouvernance participative et participation des citoyens à l'élaboration des politiques, à la prestation de services et à l'établissement du budget
E/C.16/2007/4	4	Répertoire de la terminologie générale de l'ONU concernant la gouvernance et l'administration publique
E/C.16/2007/5	5	Examen du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies
Document de séance	6	Perspective de l'administration publique sur le thème de l'examen ministériel annuel qui doit se dérouler durant le débat de haut niveau du Conseil économique et social en 2007 : renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement

